



PLUTÔT QUE D'AUGMENTER LE SALAIRE DE BASE À TOUS, LA DIRECTION IMPOSE UNE PRIME DE DIVISION !

La direction de Simoldes Plasticos a vite bâclé « les négociations annuelles obligatoires »

Elle a même déclaré ne plus vouloir négocier avec le syndicat CGT lors des prochaines réunions NAO suite à notre refus de signer l'accord...

Pourquoi signer pour des miettes et la reconduction de la prime de division ?

Cette prime est un leurre, et rien ne remplacera une augmentation générale des salaires.

Car la prime d'assiduité ne peut servir qu'à la direction pour essayer de diviser... Et en plus, son montant est dérisoire, alors qu'en plus, la santé financière du groupe Simoldes est excellente !

Avec la reconduite de cette prime d'assiduité, avec l'augmentation de la productivité au détriment de nos conditions de travail, avec la réduction de la masse salariale par des départs en retraite non remplacés, avec les ruptures conventionnelles, avec des licenciements abusifs, la direction se frotte les mains... elle a bien négocié au profit des actionnaires du groupe Simoldes !

Et où sont les obligations de maintien d'emplois des travailleurs handicapés (art L.2242-14 du Code du Travail) ? Et le paiement des 5 minutes à la prise de poste (temps de travail effectif) et de la prime d'habillage et de déshabillage obligatoire ?

La Direction n'a pas répondu à toutes ces revendications.

A quoi a servi le CICE ? Là encore la Direction a ignoré notre question...

Qui est inscrit dans l'effectif de l'entreprise ? La Direction nous refuse l'accès au registre malgré la nouvelle l'intervention de l'inspection du travail.

**Voilà pourquoi la CGT n'a pas signé.
Il ne peut pas y avoir d'accord entre les
travailleurs et les patrons qui nous exploitent !**



Où en est l'expertise des comptes de l'entreprise votée en CE ?

L'entreprise a été condamnée en justice pour rétention de documents.
A ce jour, celle-ci refuse toujours de fournir les documents demandés.
SIMOLDES PLASTICOS et SIMOLDES GROUPE ont-ils quelque chose à cacher ?

**Arrêt maladie justifiés :
Pressions, entretiens, sanctions, menaces, mails et courriers
Ensemble faisons nous respecter !**

Dans le milieu automobile mais également dans d'autres secteurs les employeurs n'hésitent pas à licencier des salariés, même à 8 mois de la retraite comme à SKF à Prouvy.

- A Renault Douai c'est pour 16 jours d'arrêt justifié en maladie en 2015 qu'un salarié a été injustement licencié.

- A TOYOTA c'est la même stratégie.

La liste est longue ! Les patrons sont à l'offensive contre les droits ouvriers.

Chez SIMOLDES, ne subissons pas seuls ces pressions et ces menaces de licenciements lorsqu'on tombe malade et qu'on a besoin de se soigner !

Contactez vos délégués CGT si vous subissez des pressions à votre retour de maladie.

MOBILISATION Régionale POUR L'EMPLOI La CGT appelle à la grève et à manifester Le Jeudi 25 Février 2016

Plus une semaine ne passe sans que le Patronat menace de supprimer, ou supprime des centaines d'emplois dans les entreprises de l'automobile, de l'industrie sidérurgique etc.....

- Plan de licenciements
- Fermetures d'entreprises
- Emploi précaires à outrance, salariés détachés surexploités comme chez Simoldes.
- Licenciements déguisés, ruptures conventionnelles.

Salariés, on est tous concernés !

Rassemblement à 10h00

Place d'Armes à VALENCIENNES.

Le Jeudi 25 Février 2016

Contactez la CGT, préparons-nous à nous défendre tous ensemble !

En direct dans l'usine ou alors :

Tél : Frédéric BARREZ 06/21/90/44/42

Adresse mail : cgtsimoldes59@gmail.com

Facebook : cgtsimoldes